

ou condamnables selon qu'elles visent des amis ou des adversaires politiques. Nous devons tous admettre que dans toute cette affaire on aurait dû se montrer plus équitable à l'égard de l'honorable représentant de Bow-River.

Mes observations sur les affaires de l'Office du charbon seront toutefois très brèves. Je tiens à dire à l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud qu'il m'a fait plaisir de recevoir de lui, il y a quelques mois, une communication exhortant les députés à se servir de leur influence auprès de l'Hydro-Ontario afin que les usines thermiques utilisent du charbon provenant du Cap-Breton. Je me souviens qu'il a déjà donné à entendre que les députés de l'Ontario n'avaient rien fait à ce sujet ou n'avaient pas répondu à son appel. Je tiens à consigner au compte rendu que j'ai parlé de la question à plusieurs employés de l'Hydro, que j'ai envoyé une lettre à un des dirigeants de l'Hydro à ce sujet et que je suis très heureux que l'Hydro-Ontario ait placé une commande de charbon en Nouvelle-Écosse.

Je regrette qu'elle arrive peut-être trop tard ou qu'elle ne soit pas aussi importante qu'elle devrait l'être. Toutefois, il me semble, certes, que c'est une façon par laquelle une institution ou une société provinciale peut fournir une aide importante sur le plan national. M. Macaulay et d'autres spécialistes en énergie ontariens ont beau jeu de répéter que le charbon de la Nouvelle-Écosse ne se compare pas tout à fait à celui des États-Unis, non seulement quant au prix, mais quant à la valeur de certains éléments constitutifs. Il me semble, toutefois, que dans l'intérêt national on devrait être disposé à se servir d'un produit dont la qualité est peut-être un peu inférieure et dont le prix est peut-être un peu plus élevé, si la vente de ce produit est réellement essentielle à la vie d'une région qui achète beaucoup de denrées de l'Ontario.

J'ignore quel rôle peuvent jouer le gouvernement fédéral, le ministère intéressé ou l'Office du charbon dans cette question. J'imagine que celle-ci doit vraiment être réglée au moyen de négociations et de conventions. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud—peu importe ce qu'on peut penser de certaines de ses déclarations—je le félicite des efforts qu'il a déployés en vue d'appeler l'attention de l'Hydro-Ontario sur le fait que la Nouvelle-Écosse est aux prises avec un problème houiller, problème que nous pouvons aider à régler.

**M. MacEwan:** Je ferai quelques brèves observations sur le crédit relatif à l'Office fédéral du charbon. J'aimerais commenter en

quelques mots certaines remarques qu'a formulées, hier soir, l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate. En premier lieu, je tiens à féliciter le ministre et le gouvernement de continuer à verser des subsides afin que le charbon du Cap-Breton parvienne sur les grands marchés canadiens, en particulier le subside de \$1, dont 80c. sont versés par le gouvernement fédéral et 20c. par le gouvernement provincial, afin de venir en aide aux régions qui ne reçoivent pas de subvention.

J'ai aussi remarqué—et avec joie—que l'honorable représentant de Gloucester était assis aux banquettes d'avant, hier soir, bien que du côté opposé de la Chambre. Il vendait peut-être la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Je l'ignore. Peut-être a-t-il agi ainsi au Nouveau-Brunswick il y a quelque temps, ou récemment encore. Je n'en sais rien.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud a examiné hier soir les observations de l'honorable député de Gloucester et je tiens simplement à revenir sur quelques-unes des remarques formulées par l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Remontant à 1946, et vu que l'honorable député de Cap-Breton-Sud consignait au compte rendu la fermeture de diverses mines au temps du régime libéral, à la suite d'une interruption par un député qui s'est exclamé «Vous auriez déjà pu faire quelque chose», le représentant de Bonavista-Twillingate a déclaré, comme en fait foi la page 5948 du hansard:

C'est vrai. En 1946 et en 1956, quand un mineur perdait son emploi dans une mine du Cap-Breton, il pouvait se trouver du travail dans une autre mine, soit au Cap-Breton, soit ailleurs. Il le pouvait parce que le plein emploi régnait en ce temps-là.

J'ignore si cette assertion est vraie. Je ne vivais pas au Cap-Breton à l'époque. Toutefois, j'habitais le comté de Pictou où je suis né et où j'ai été élevé. Voici les dates de fermeture des mines durant cette période: Acadia n° 7, connue sous le nom de Mine Skunk a fermé ses portes en 1947; Thornburn en 1947; Allen Shaft pendant la même période, la mine Albion et McGregor en janvier 1957 et surtout la mine que je connais le mieux, notamment la mine Drummond à Westville, où la production a fléchi en 1951. Plus loin, dans ses observations, il a été question de ce million et demi qui a été déboursé, comme il l'a déclaré. La page 5952 du hansard lui fait dire:

«Nous allons demander au Parlement de voter des crédits d'un million et demi...»

Il citait les paroles du ministre des Mines et des Relevés techniques.

«...mais nous n'avons pas la moindre idée de ce qu'on en fera;...»

Je félicite le gouvernement d'avoir accordé ce montant. Je ne parle que de ma propre région. Quand cette mine a fermé ses portes